

<https://interlangues.dis.ac-guyane.fr/Conditions-d-inscription-aux-concours-de-recrutement.html>



Conditions d'inscription aux concours de recrutement

- Former - Former les enseignants - Conditions d'inscription aux concours -



Date de mise en ligne : jeudi 8 octobre 2015

Copyright © Le site des Langues vivantes enseignées en Guyane - Tous droits

réservés

Conditions d'inscription aux concours de recrutement

Pour s'inscrire à un concours externe, interne ou à un troisième concours de recrutement de l'enseignement du second degré (agrégation, Capes, Capet, Capeps, CAPLP, CPE, COP), il faut remplir, d'une part, des conditions générales telles que la nationalité, les droits civiques, l'aptitude physique et, d'autre part, des conditions particulières propres à chaque concours : diplôme, ancienneté de services, qualité, expérience professionnelle.

Les conditions d'inscription aux concours de la session 2016 sont disponibles en ligne sur le site du Ministère.

- [Concours de l'enseignement public](#)
- [Concours de l'enseignement privé sous contrat](#)